



CHARGE / CHARGE DE PROPRIÉTÉ DES LOCAUX

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°02/C/14](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Travail isolé
- Horaires atypiques: horaires décalés et/ou fragmentés
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Travail en hauteur
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires...)(P)
- Contraintes posturales et articulaires (P)
- Manutentions manuelles et port de charges : mobilier, poubelles, linge,... (P)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien(P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : déchets organiques(P)
- Vibrations transmises aux membres supérieurs : auto-laveuse, lustreuse,... (P)
- Gestes répétitifs : balayage, nettoyage des vitres,... (P)
- Ambiance sonore : aspirateur, auto-laveuse, lave-linge,... (P)
- Équipements de travail : aspirateur, auto-laveuse...
- Electricité : intervention sur ou à proximité d'installation électrique

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance climatique, thermique et humidité ^(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre,...
- Exposition à des produits chimiques dangereux ^(P) : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Manutentions manuelles et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Organisation du travail : définition des horaires, ...
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot,...)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Équipements de travail : matériel spécifique et adapté (aspirateur, auto laveuse...)
- Travail en hauteur : travail depuis le sol (matériel télescopique),
- Contraintes posturales et articulaires: alternance des tâches et des postures
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : lunette de protection
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : tenue de travail

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation de produits chimiques dangereux
 - Utilisation des équipements de protection individuelle
 - Utilisation des équipements de travail
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Electricité (habilitation)
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 45 Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites
- Tableau n° 46 Mycoses cutanées
- Tableau n°57 RG : Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 66 Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n°95 RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines de latex (ou caoutchouc naturel)
- Tableau n° 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATION OBLIGATOIRE

- Néant

VACCINATION RECOMMANDÉE

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Tuberculose (BCG)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant